

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-2424

présenté par

M. Garot, M. Potier, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillet, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	10 000 000
Fonds « Territoires Zéro Faim » <i>(ligne nouvelle)</i>	10 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à créer un dispositif « Territoires Zéro Faim » dont l'objectif sera de mettre fin à la privation d'une alimentation saine, locale et durable.

Une première étape expérimentale, d'une durée de trois ans, permettra à des territoires volontaires d'engager simultanément et de façon coordonnée plusieurs actions (existant déjà isolément dans un certain nombre de localités) visant à réduire la précarité alimentaire.

Les territoires participants à l'expérimentation du dispositif « Territoires zéro faim » mettront en place une tarification progressive et sociale dans ses établissements scolaires : l'objectif est de garantir un accès aux restaurants scolaires pour les enfants de toutes les familles du territoire en faisant la demande.

Toujours dans un objectif d'alimentation durable pour tous, il est proposé d'expérimenter sur ces territoires la mise en place de titres-restaurant « alimentation durable ». Les tickets restaurants habituellement distribués aux salariés seraient étendus aux personnes en situation de précarité alimentaire. Le déploiement de ce dispositif permettrait ainsi de lutter contre la précarité alimentaire sans être stigmatisant pour les personnes concernées, puisqu'il s'agira dans un premier temps d'une extension du périmètre du titre-restaurant, et non d'une prestation sociale. Ce déploiement doit être effectué en collaboration avec les acteurs déjà présents sur le territoire, et notamment les associations de lutte contre la précarité alimentaire.

Plus largement, les « Territoires Zéro Faim » permettront d'agir concrètement dans les zones dépourvues d'offre alimentaire de qualité, en y développant l'implantation de commerces proposant des denrées saines, locales et durables.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédits :

- Créer un nouveau programme intitulé Fonds « Territoires Zéro Faim » doté de 10 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement ;
- Diminue de 10 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 01 du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».

Les députés Socialistes et apparentés tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas réduire les moyens attribués au programme 215, et appellent donc le Gouvernement à lever ce gage.